

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 122

présenté par
Mme Abeille

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« lorsque »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« le public y est exposé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.